

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

RÉSUMÉ DE MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

Avis est donné que le règlement 03-025 intitulé : Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (CO92 03386) adopté le 16 juin 2003, est entré en vigueur le 26 juin 2003.

Conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le présent avis a pour objet de publier le résumé requis.

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (CO92 03386) comprend deux modifications :

La première modification concerne l'adoption de nouvelles affectations (principalement Habitation et Parc) et de nouvelles limites de hauteur et de densité pour le territoire correspondant aux parties nord et ouest du site de l'hôpital Louis-H. Lafontaine ainsi que par l'ajout, dans le plan directeur de l'arrondissement, d'un nouveau chapitre portant sur les programmes particuliers d'urbanisme.

La deuxième modification a trait à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme s'appliquant à l'ensemble du site de l'hôpital et constitué principalement des éléments suivants : les orientations d'aménagement du territoire visé (notamment en ce qui a trait à la vocation résidentielle des parcelles à développer et à l'intégration de l'hôpital au tissu urbain environnant), le concept d'aménagement établissant la structure urbaine (voirie, parcs, îlots à construire) et la forme urbaine (distribution sur le site des différents types de bâtiments préconisés) ainsi que les orientations réglementaires, dont l'affectation détaillée du sol et la densité de son occupation, qui encadreront l'élaboration, par l'arrondissement, du règlement de zonage qui s'appliquera au site.

Ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 11 septembre 2003

La greffière de la Ville
Me Jacqueline Leduc

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 11 septembre 2003

Date de la demande : Le 4 septembre 2003

VILLE DE MONTRÉAL

PUBLIC NOTICE

SUMMARY OF PLANNING PROGRAMME AMENDMENT

Notice is given that by-law 03-025 entitled: Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (CO92 03386) adopted on June 16, 2003, came into force on June 26, 2003.

The summary is published in accordance with section 110.3 of the Act respecting land use planning and development.

The Planning programme of the Ville de Montréal (Urban plan of Mercier/Hochelaga-Maisonneuve) is amended as follows:

This by-law concerns the urban plan amendment to adopt new land use areas (Habitation and Parc) and new height and density limits for the territory corresponding to the north and the west parts of the site of Louis-H.-Lafontaine hospital, and by the addition of a chapter on special urban plans.

It also concerns the adoption of a special urban plan for the hospital site, made up of the following: land development orientations (residential function of unbuilt lots and integration of the hospital to the urban area), urban development structure (roads, parks, islands) and types of buildings favored on the site, land use designation and density of occupancy.

This by-law may be consulted during regular business hours at the Direction du greffe, 275 Notre-Dame Street East.

Montréal, September 11, 2003

M^e Jacqueline Leduc
City Clerk

Publication choisie : La Gazette

Date de parution : Le 11 septembre 2003

Date de la demande : Le 4 septembre 2003